

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1916/02/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

ancien professeur. Tous les cours sont assurés par les titulaires d'avant la guerre, dont les attributions ont, dans certains cas, été étendues.

CONSERVATOIRE DE SAINT-ÉTIENNE : Directeur, M. Maurat.

CONSERVATOIRE DE TOULOUSE : Directeur, M. Aimé Kunc. Les professeurs mobilisés ont été remplacés par des suppléants. Les cours ont conservé le nombre normal d'élèves à l'exception des classes de chant et d'instruments.

ECOLE D'ABBEVILLE : Directeur, M. Braut.

ECOLE D'AIX : Directeur, M. Poncet. 322 élèves des deux sexes encore présents en octobre 1915. Quatre professeurs mobilisés.

Le Directeur et le personnel restant, ont assuré le fonctionnement régulier et normal des cours dont aucun n'a été supprimé.

ECOLE D'AVIGNON : Directeur ?

ECOLE DE BAYONNE : Directeur, M. Gabaston.

ECOLE DE CHAMBÉRY : Directeur, M. Bayoud. Seule la classe des instruments de cuivre n'a pas fonctionné, en raison du départ à la mobilisation du professeur.

Le 1^{er} décembre 1915, un professeur suppléant ayant été nommé, cette classe a été réouverte.

ECOLE DE LORIENT : Directeur, M. Royer-Dubail.

ECOLE DE MOULINS : Directeur, M. Belin. Sur trois professeurs mobilisés, un seul, le professeur de violoncelle, n'a pas été suppléé. Les autres cours sont assurés par le Directeur et les professeurs non mobilisés.

Les rentrées se sont effectuées normalement et le nombre des élèves s'est accru de quelques réfugiés.

Succursales du Conservatoire et Ecoles de Musique ayant seulement repris leurs cours en octobre 1915.

CONSERVATOIRE DE MONTPELLIER : Directeur, M. A. Gravier.

CONSERVATOIRE DE NANCY : Directeur, M. Guy Ropartz.

CONSERVATOIRE DE NIMES : Directeur, M. Fontayne.

ECOLE D'ANGOULÊME : Directeur, M. Tempviré.

ECOLE DE CAEN : M. Mancini.

ECOLE DE CALAIS : Directeur, M. Camis.

ECOLE DE CETTE : Directeur, M. Mayan (décédé). M. Torre, le plus ancien professeur est chargé de l'intérim.

ECOLE DE CLERMONT-FERRAND : Directeur, M. Claussmann.

ECOLE DU MANS : Directeur, M. Perlat.

ECOLE DE TOULON : Directeur, M. Grégoire.

ECOLE DE TOURS : Directeur, M. Grandvrand.

Ecoles de Musique devant rouvrir en 1916.

ECOLE D'AMIENS : Directeur, M. Mohr.
ECOLE DE SAINT-OMER : Directeur, M. H. Filleul.

Les locaux de l'Ecole venant d'être évacués par les services de l'Armée Britannique, les cours seront repris incessamment.

Tribune libre

Nous recevons de M. Charles Tenroc, la lettre suivante :

Permettez-moi, avec mes remerciements, d'utiliser à nouveau une place que, dans son désintéressement et son souci des choses de la Musique, m'offre votre vaillante Revue.

Grâce à elle, la Ligue pour la défense de notre art national est fondée.

Les nombreuses adhésions qu'elle a reçues des mélomanes prouvent l'intérêt qui s'y attache. Elles prouvent, en outre, qu'il n'est pas prématuré de s'unir et d'agir dans toutes les sphères de notre activité.

S'unir, afin de déloger la production austro-allemande contemporaine des positions où l'avaient installée le snobisme et les compromissions.

Agir, afin d'y installer la production française.

Nous sommes en bonne voie.

Quelques adhérents m'ont fait part de certaines craintes où l'âme du Compositeur est mise à nu.

Les uns n'auront-ils pas peur de se compromettre, ménagers prudents de leurs petits intérêts mal compris ?

D'autres ne s'effaroucheront-ils pas d'une alliance avec tel confrère français dont ils ne partagent point l'idéal esthétique ? Celui-ci ne redoutera-t-il pas la suppression des débouchés du libre-échange de jadis ?

Mettront-ils au dessus des questions de boutique, les intérêts généraux de la Musique ?...

La preuve que des sentiments contraires les animent, est le nombre des adhésions qu'ils m'ont fait parvenir.

S'il en était autrement, au mépris de l'union sacrée, de quelles erreurs ne seraient-ils pas victimes ! et qu'espéreraient-ils en restant à l'écart d'un mouvement où le patriotisme s'allie à la défense même de leurs intérêts ?

Ne sont-ils pas atteints, tous, sans distinctions d'école ? Ne l'étaient-ils pas avant la guerre ? Ne le sont-ils pas, même actuellement ?

Pourquoi demeureraient-ils figés dans leurs doléances, au-dessus d'un mouvement qu'ils

4 - PER - 0194
N° 5 - 1916

doivent diriger, où les entraîne d'ailleurs tout le public qui s'intéresse aux destinées de la Musique de France.

Et combien M. Gaston Carraud, poursuivant un but analogue au nôtre, a raison d'écrire : « La musique française est proprement étranglée, comme elle le fut toujours... »

Et plus loin, dans la *Liberté* :

« Comment des musiciens français — même si la musique française n'était pas actuellement la première du monde — peuvent-ils concevoir qu'un Français, quelque soit le terrain de son activité, y apporte une autre pensée que celle de sa patrie ? »

Mais les artistes musiciens et les amateurs que ne tourmentent pas les illusions de leurs petits intétêts personnels, ont bien compris.

En somme, notre Ligue a un double but : Affranchissement artistique, Prépondérance commerciale.

Ce que nous voulons, c'est grouper les compositeurs, musiciens, chefs d'orchestre, artistes, éditeurs, mélomanes, amateurs, dans une réunion constitutive où, sans distinction d'esthétiques, seront discutées et précisées les questions suivantes :

1^o *Le titre de la Ligue.*

Nous l'avons dénommée provisoirement « Ligue anti-allemande » pour bien indiquer la volonté du boycottage de l'art austro-allemand *contemporain*.

2^o *Son but et ses statuts.*

3^o *Les moyens d'action* à employer pour assurer en France la prépondérance de notre musique, la « première du monde ».

Les moyens d'action ne manquent pas.

Dans un entretien que j'eus ces jours derniers, avec un éminent doyen de la Musique française, un de ceux qui ont conservé vivace la fleur de notre tradition nationale, M. Ch. Lecocq voulait bien applaudir à notre initiative.

Nous la poursuivrons avec ténacité, résolu quand même, dans une sphère assez secondaire de notre actuelle activité, à la faire triompher dans l'intérêt de notre art et dans la haine d'un art agressif.

Et je vous remercie encore de m'aider à faire appel à toutes les bonnes volontés qui s'intéressent à la musique. Elles ne s'engageront à rien autre qu'à une résolution utile à l'essor artistique de notre race latine.

Charles TENROC,

Critique musical à *Comœdia*.

Toutes les personnes que ce projet intéresse sont priées de faire parvenir leurs nom et adresse, ainsi que leurs observations à MM. Ch. TENROC et BRODIER, 10, rue Cavallotti, Paris. Ils recevront ultérieurement une convocation pour la réunion constitutive.

Musique et Zeppelins

Mardi, 2 Février 1916.

Comme tous les Parisiens, c'est avec une hâte fébrile que j'ouvris mon journal, Dimanche matin. Hélas ! les conséquences du raid de zeppelins étaient autrement graves que lors de leur incursion de l'an dernier, les morts et les blessés étaient nombreux : pour la plus grande partie, des femmes, des enfants et seulement, un soldat, encore était-ce un permissionnaire. Quelle victoire, Kaiser ! Les mânes de votre aïeul, le grand Frédéric, ont dû tressaillir dans la tombe.

Je fus horrifié à la lecture des détails : têtes arrachées, corps en lambeaux, habitants paisibles ensevelis sous les débris de leur toit, enfin, un spectacle tel que, malgré la réserve que lui imposent ses hautes fonctions, M. Poincaré, dit-on, ne put retenir un cri de révolte et d'horreur devant cette œuvre de la scientifique barbarie tudesque.

Soldat en 1914, j'avais pu voir, après la Marne, de nombreuses manifestations de cette barbarie raisonnée : partout, le pays occupé pendant quelques jours par les Allemands avait été saccagé et pillé, souvent incendié, mais les usines, les fabriques, les maisons de commerce, les études de notaire, tout ce dont la disparition pouvait paralyser la vie économique d'un pays, était systématiquement détruit, sans aucune utilité au point de vue militaire, le soldat allemand n'avait pas oublié l'intérêt que pouvait avoir le commerçant ou l'industriel, qu'il avait été et redeviendrait, à supprimer les moyens d'action d'un concurrent. A part les cas isolés, ce n'était pas la véritable barbarie, celle qui implique le déchaînement des instincts les plus bas et les plus grossiers, on y sentait une préparation étudiée, un calcul minutieux du dommage à causer et de l'effet à produire. L'Allemand n'est pas un impulsif, son crime est inexusable : c'est un crime de mentalité. Jamais vérité ne m'avait paru aussi éclatante.

Ayant entendu tant de couplets sur le mysticisme de l'âme allemande, le fameux « gemuthlich », l'affabilité proverbiale des Allemands, je cherchais vainement quelles pouvaient être les origines de cette mentalité effroyable, et j'en déduisais que cette race devait avoir une extraordinaire faculté de dissimulation, lorsque je lus, dans le journal que j'avais toujours sous les yeux, les programmes des « *Matinées Nationales* » et du concert « Colonne-Lamoureux », à l'un une symphonie de Beethoven, à l'autre une symphonie de Schumann. Quel accueil, en un pareil jour, le public parisien allait-il faire à ces œuvres ? Les directeurs vont changer leurs programmes, pensais-je, ils